

## SOUSCRIPTEUR

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ☐ M. ☐ Mme

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Téléphone  
(précisez l'indicatif pays) \_\_\_\_\_

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_

Dénomination sociale \_\_\_\_\_

N° SIREN \_\_\_\_\_

Téléphone  
(précisez l'indicatif pays) \_\_\_\_\_

## CO-SOUSCRIPTEUR

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

## SOUSCRIPTION

Le réinvestissement de mes dividendes pourra être modifié ou annulé à tout instant, sans frais et sans délais depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à CORUM XL par courrier.

Fraction du dividende mensuel réinvesti : \_\_\_\_\_ % (de 1 à 100 %)

En tant qu'Associé(e) CORUM XL, je choisis de réinvestir tous les mois mes dividendes.

À savoir : Tous vos dividendes, qu'ils soient perçus ou réinvestis dans CORUM XL sont soumis à l'impôt. Si vous souhaitez conserver une partie de vos dividendes pour payer ces impôts, vous pouvez, le cas échéant, vous rapprocher de votre conseiller qui vous aidera à déterminer la part d'imposition rattachée à vos dividendes.

Je donne mandat à la société de gestion, CORUM Asset Management, en sa qualité de gérant de CORUM XL, de réinvestir, en mon nom et pour mon compte, tout ou partie du montant des dividendes potentiels versés mensuellement par CORUM XL, dans des nouvelles parts sociales de CORUM XL ou fractions de parts sociales de CORUM XL selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du réinvestissement. Le 1er réinvestissement du dividende est effectué le mois suivant l'adhésion.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées au verso de ce document, et des documents d'information de CORUM XL, disponibles sur le site de [www.corum.fr](http://www.corum.fr).

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**ENVOYEZ VOTRE ADHÉSION À CORUM XL**  
TSA 41864 - 02 325 SAINT-QUENTIN CEDEX

Signature du souscripteur (et du co-souscripteur le cas échéant)

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code Conseiller \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_



**Les informations demandées sont obligatoires.**

La société de gestion de CORUM XL se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire. CORUM XL est un placement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit donc d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée et dont le capital, comme les revenus, ne sont pas garantis, et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement et du cours des devises. En conséquence, ces derniers peuvent varier à la hausse mais aussi à la baisse. Et comme tout placement, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant et la fréquence de l'épargne immobilière investie doivent être adaptés à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement. Le traitement fiscal des revenus provenant de CORUM XL dépend de la situation individuelle, du régime fiscal et du taux d'imposition propre à chaque associé(e).

**Durée du mandat**

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

**Souscription de parts**

Chaque montant de dividende réinvesti se traduit par une souscription de parts ou fractions de parts nouvelles au nom du souscripteur de CORUM XL correspondant au pourcentage de dividende réinvesti déterminé dans le présent mandat. Le nombre de parts ou fractions de parts nouvelles est déterminé selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour de la perception du dividende et de son réinvestissement. Le dividende est réinvesti le jour même de son versement et en conséquence les parts nouvelles sont créées à même date.

**Prix de souscription d'une part de CORUM XL (à compter du 1er juin 2022)**

Nominal : 150,00 €

Prime d'émission : 45,00 €

dont commission de souscription due :

- au titre des frais de collecte : 21,06 €

- au titre des frais de recherche et d'investissement : 2,34 €

soit un prix de souscription net de tous autres frais : 195,00 €

La société de gestion CORUM Asset Management perçoit de la SCPI CORUM XL, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTI du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 10.80 % TTI (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-I°-e du Code général des impôts),

- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1,20% TTI (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous g) de la directive 2006/112/Ce du Conseil du 28 novembre 2006).

**Jouissance des parts**

Le 1er jour du 6e mois suivant la date de souscription des nouvelles parts créées.

**Condition d'adhésion**

L'adhérent doit au préalable détenir une (1) part sociale entière de CORUM XL.

**Origine des fonds**

Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. La société de gestion CORUM Asset Management se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire au démarrage ou durant la durée du mandat.

**Fiscalité**

Il convient de prendre en compte votre situation fiscale et votre taux d'imposition des revenus issus de CORUM XL afin d'effectuer votre choix quant au pourcentage que vous souhaitez réinvestir en parts ou fractions de parts mensuellement. Nous vous recommandons de ne pas réinvestir le pourcentage correspondant à votre charge d'impôt sur vos revenus CORUM XL afin de conserver la trésorerie disponible pour le paiement de votre impôt. Les demandes de modification ou de révocation de l'épargne programmée peuvent être réalisées depuis l'espace privé de chaque associé(e) ou doivent être transmises à la société de gestion CORUM Asset Management par courrier simple 5 jours au plus tard avant la date de réinvestissement pour une prise en compte dans le mois considéré.

**Remboursement des parts**

Le prix de retrait des parts de CORUM XL est de 171,60 € par part. Ce prix correspond au prix de souscription actuel de 195,00 € diminué de la commission de souscription de 23,40 €.

L'associé(e) qui souhaite se retirer, adresse sa notification à la société de gestion CORUM Asset Management, par courrier, en accompagnant sa lettre du ou des certificats de parts correspondants.

Les parts seront annulées. La société de gestion CORUM Asset Management ne garantit pas le retrait des parts.

Les modalités des conditions de souscription et de retrait sont précisées dans la note d'information de CORUM XL disponible sur le site [www.corum.fr](http://www.corum.fr) ou sur simple demande auprès de la société de gestion CORUM Asset Management.

**Titre de propriété**

Un titre de propriété est disponible sur l'espace client du site internet [www.corum.fr](http://www.corum.fr) pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque réinvestissement mensuel. Un nouveau titre de propriété annuel récapitulatif est envoyé et également mis à disposition des associé(e)s sur leur espace client.

**Commercialisation**

Dans le cadre de la commercialisation de CORUM XL, CORUM Asset Management est susceptible de reverser une rétrocession aux intermédiaires habilités, allant de 0 à 90 % des frais de collecte. L'ensemble des frais est disponible dans la note d'information et le document d'informations clés.

La note d'information prévue par le Code monétaire et financier a obtenu le visa SCPI n°19-10 en date du 28 mai 2019 de l'Autorité des marchés financiers. Les statuts ont été publiés aux Petites affiches en date du 23 décembre 2016. CORUM Asset Management et ses Distributeurs sont responsables de leurs traitements respectifs des données personnelles collectées au sens des dispositions du Règlement 2016/679 (ci-après le "RGPD") et la loi 78-17 du 06/01/78, telle que modifiée. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat et la communication, si vous l'avez acceptée, des informations relatives à d'autres produits d'épargne et actualités du Groupe CORUM Butler. Vous disposez sur ces données de droits dédiés que vous pouvez exercer à tout moment auprès de CORUM Asset Management en envoyant un courriel à [dpo@corum-am.com](mailto:dpo@corum-am.com). Pour plus d'informations sur vos droits et le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter la Politique de Protection des données accessible via le site de CORUM Asset Management ou de votre Distributeur.

